بنك الجزائر
BANK OF ALGERIA

Alger le, 17 juillet 2025

Communiqué

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de Monsieur le Président de la République de porter le droit de change pour voyage à 750 euros pour les citoyens adultes et 300 euros pour les citoyens mineurs, le Gouverneur de la Banque d'Algérie a signé aujourd'hui l'instruction N°05-2025 du 17 juillet 2025 relative au droit de change pour voyage à l'étranger.

L'instruction 05-2025 qui sera effective à partir du Dimanche 20 juillet 2025 définit le montant et les modalités d'attribution du droit de change pour voyage à l'étranger au profit des citoyens nationaux résidents.

A ce titre, la Banque d'Algérie a mis en place les mécanismes opérationnels appropriés et déployé les moyens logistiques les mieux adaptés aux besoins des citoyens en vue de réunir les conditions de confort et de fluidité de l'opération d'octroi du droit de change pour voyage et ce avec la mise en synergie des efforts de l'ensemble des parties concernées par cette opération.